



## Factures abusives de l'hôpital

Par **poutounette**, le **24/03/2019** à **17:42**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de saisie sur salaire à mon travail suite à des factures impayées de l'hôpital de Poissy, datant de 2012, 2014 et 2015, d'un montant de 396.69 €. Je suis pourtant pris en charge à 100 % de 2012 à 2015.(documents en ma possession).

Le personnel administratif de cet hôpital m'avait bien confirmé (verbalement) ma prise en charge à l'époque. Que faire ?

Merci pour votre aide.

Par **CarolineDenambride**, le **02/04/2019** à **16:05**

Bonjour,

il convient d'actionner la procédure indiquée sur l'acte de saisie et ce, afin de contester les montants réclamés.

Très cordialement,

Caroline DENAMBRIDE  
Avocate au Barreau de LYON